La thématique de la citoyenneté antique dans l’enseignement d’histoire ?

Le thème de la citoyenneté est depuis longtemps un élément important de ce que l'on dit du monde antique à l'école (pas seulement dans les derniers programmes) : il est aujourd’hui inscrit dans le programme d'histoire de sixième et de seconde. Dans une présentation intitulée « Citoyen dans l'Antiquité », Claude Nicolet, Jean-Marie Bertrand et Daniel Nony ont rappelé le lien étroit entre la connaissance des rouages de la citoyenneté antique (grecque et romaine dans ce cas) et la compréhension de la citoyenneté moderne 1.

Les bases antiques de la citoyenneté moderne sont avant tout, **la** **participation** et **l'intégration** :

**-** **La** **participation** directe de tous les citoyens à la prise de décision politique est le principe sur lequel sont fondées les assemblées des cités grecques, et notamment celles d’Athènes. A Rome, sous la République, le Sénat représente le peuple. Sous l’Empire, les citoyens n’expriment plus leur opinion par le vote puisque l’Empereur récupèrera ces prérogatives.

**- L'intégration** doit être entendue comme la réunion des citoyens dans un statut public et privé unitaire. Ici, monde grec et monde romain diffèrent. Si les cités grecques (au premier rang desquelles Athènes, la cité démocratique) ont pour l'octroi de la citoyenneté privilégié la naissance (est citoyen le fils d'un citoyen, voire même le fils d'un père citoyen et d'une mère fille de citoyen) et donc limité l'intégration, l'obtention de la citoyenneté pour les Romains est un acte juridique capable par exemple, de transformer en citoyens romains d'anciens esclaves devenus affranchis comme des étrangers.

En dehors de ces deux grands principes, une description des citoyennetés antiques permet aussi une approche concrète des rouages institutionnels de la vie politique, du fonctionnement de la justice, des droits et des devoirs des citoyens, de ce que Claude Nicolet a appelé « le métier de citoyen » 2.

L’Europe, souvent présenté comme le continent de la démocratie fonde son identité sur l’idée selon laquelle les citoyens, soumis à des devoirs, disposent cependant de droits essentiels leur permettant de jouer un rôle actif et réel dans la prise de décision. Or, c’est dans le monde antique, en particulier à travers le destin des deux cités que sont Athènes et Rome, qu’on voit naître et grandir la citoyenneté.

**La citoyenneté grecque dans les programmes.**

**Au collège, la civilisation grecque est abordée en classe de sixième dans Thème 2 (Récits fondateurs, croyances et citoyenneté dans la Méditerranée antique au Ier millénaire avant J.-C).**

**La question 1 (le monde des cités grecques)** met en évidence le cadre dans lequel va s’exprimer cette citoyenneté. Les fondements et les différentes dimensions (non seulement politiques mais aussi religieuses et militaires) de la démocratie athénienne peuvent être abordés par l’étude de la fête des Panathénées, principale manifestation du culte poliade rendu à la déesse protectrice. La frise éponyme, bas-relief qui décorait le temple du Parthénon sur l’Acropole, témoigne d’une pratique concrète de la citoyenneté à travers le culte civique au temps de Périclès. Elle montre que l’exercice de la citoyenneté est aussi inscrit dans l’espace urbain… En ce sens, elle montre concrètement en quoi la participation des citoyens athéniens à la défense de la cité, à la vie politique et à la religion civique constitue l’essence même de la démocratie. Le fait que les citoyens ne représentent qu’une minorité de la population de la cité ne doit pas occulter l’importance de cette formidable nouveauté qu’est l’invention de la démocratie à Athènes.

**Au lycée, la citoyenneté grecque constitue l’un des premiers chapitres d’histoire et fait partie d’une thématique plus large et qui inclue par essence l’idée d’une comparaison : l’invention de la citoyenneté dans le monde antique.** Dans le chapitre consacré à la Grèce, l’étude portant sur les Ve et IVe siècles doit mettre en évidence l’évolution d’un système établi certes au début du Ve siècle mais qui se cherche, qui n’est pas figé et qui suscite des débats permanents : entre démocratie et oligarchie mais aussi à l’intérieur même de la conception même de la démocratie : égalité ou mérite, liberté ou discipline, participation de tous ou respect des compétences, élection ou tirage au sort… Dans le cadre de cette démocratie directe, les débats souvent violents entre citoyens se déroulaient surtout à l’Ecclésia conduisant au vote de décrets contradictoires, d’où une réelle menace de paralysie du système.

Le mot démocratie n’a d’ailleurs pas dans l’Antiquité le sens qu’il revêt de nos jours :

**« La démocratie grecque était le pouvoir pour chacun des citoyens de débattre, de décider, de juger. C’était une liberté politique, une liberté d’intervenir au niveau de la cité. Mais aucun État ancien n’a eu l’idée que les individus eussent des droits » (Paul Veyne) 3.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1 Claude NICOLET, Jean-Marie BERTRAND, Daniel NONY, " Citoyen dans l'Antiquité ", La Documentation photographique, n°8001, février 1998.

2 Claude NICOLET, « Le métier de citoyen dans la Rome républicaine », Gallimard, Paris, 1976.

3 Historien français, spécialiste de la Rome antique

<http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee/76/5/LyceeGT_Ressources_HGEC_2_Hist_03_T2CitoyDemoAthenes_148765.pdf>

**La citoyenneté romaine dans les programmes**

**Au collège, Rome est abordée dans le thème 2 (Récits fondateurs, croyances et citoyenneté dans la Méditerranée antique au Ier millénaire avant J.-C) en classe de sixième à deux époques successives : la République et l’Empire.**

La **question** 2 (Rome du mythe à l’histoire) met en avant l’idée qu’à la base Rome est une cité, à l’instar d’Athènes. Elle diffère cependant profondément de son homologue grec dans ses fondements politiques et sociaux comme dans ses évolutions institutionnelles et territoriales. La culture politique romaine repose sur une inégalité de fait entre les citoyens pauvres de la plèbe, « clients » des plus riches, les patriciens, qui détiennent le pouvoir dans un système oligarchique. Les conquêtes, toujours plus lointaines dissocient le pouvoir politique (confié au consul) et le pouvoir militaire (proconsulat) au profit de ce dernier. Le général en chef disposant des légions et du butin remet en cause l’organisation du pouvoir et les institutions républicaines provoquant les multiples crises du Ier siècle av. J.-C. En accordant progressivement la citoyenneté au-delà du Latium, la Rome républicaine construit petit à petit un empire territorial que le principat 4 complètera sur le plan politique. Dans le **thème 3 (L’empire romain dans le monde antique),** la citoyenneté est abordée indirectement sous l’angle du **pouvoir impérial** et de la **romanisation dans la question 1 (Conquêtes, paix romaine et romanisation)**. La Rome impériale est devenue un immense empire ce qui pose la question de sa capacité à durer comme organisation politique (empire institutionnel). En fait, son unité est fondée le pouvoir impérial et la « pax romana » 5, cadres politiques qui diffèrent de ceux grecs et qui restreignent considérablement le pouvoir décisionnel des citoyens. La romanisation permet de montrer comment Rome s’acquiert la fidélité des élites locales par l’octroi de la citoyenneté romaine lui concédant l’accès aux carrières administratives et politiques.

**Au lycée, la citoyenneté romaine est abordée sous l’Empire (Ier-IIIème siècles).**

Dans la question relative à la citoyenneté romaine, beaucoup d’aspects étudiés en sixième sont revus et approfondis. Venant après le travail sur la démocratie à Athènes, l’idée est de confronter deux approches très différentes de la citoyenneté, au niveau conceptuel et territorial. A une vision restreinte et fermée dans le cadre étroit de la cité pour Athènes s’oppose une vision universaliste et intégratrice dans celui d’un vaste empire de de 5 millions de Km2 pour Rome. Si la citoyenneté est fondée sur le principe d’égalité à Athènes (isonomie), elle est déterminée par la naissance et le niveau de richesse à Rome. Dans le cas de Rome, les historiens mettent en évidence que la pérennité de l’empire tient pour beaucoup à l’octroi de la citoyenneté romaine aux peuples conquis, ce qui constitue un cas unique dans l’Antiquité, voire dans l’histoire. Cette extension fut progressive et trouve son point d’orgue avec l’édit de Caracalla en 212 qui généralise la citoyenneté à tous les habitants libres de l’Empire. Les élèves doivent saisir qu’il s’agit d’un long processus.

En même temps, la signification de la citoyenneté romaine s’est profondément modifiée entre le début du Ier siècle et la fin du IIIème siècle : les citoyens participent de moins en moins au pouvoir politique avec l’augmentation du rôle de l’empereur dont les pouvoirs sont de plus en plus monarchiques et qui n’est plus choisi par le Sénat. Les citoyens sont devenus des sujets mais ils bénéficient d’un statut juridique et social privilégié. Être citoyen est un symbole de réussite sociale et d’intégration culturelle : il s’agit d’un **« civisme concret, improvisé, informel, individuel, un mélange d’inégalités économiques et de solidarisme civique »** selon Paul Veyne. C’est pourquoi, l’étude doit être menée en liaison avec le processus de romanisation et d’intégration.